

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, convoqué par le Maire Jean-Luc GRAVEL, le vendredi 16 octobre 2020, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 12 octobre 2020

Étaient présents : Michael BON, Régis BUTLINGAIRE, Valéry GERARDIN, Jean Luc GRAVEL, Patricia MALGRAS, Patrice MARQUIS, Stéphane RUSE, Evelyne SCHMINCKE, Patrick VIGNOT

Étaient absents : Pascal BIRELLO (excusé), Stéphane KOUIDER(excusé),

Procuration : M BIRELLO à M BUTLINGAIRE et M. KOUIDER à M. MARQUIS

Mme Malgras a été désignée comme secrétaire de séance.

- **Objet : TRAVAUX : revoir devis voirie rue du tilleul, place de l'église**

Trottoirs sortie village crion

Croix direction Jolivet

Travaux complémentaires accessibilité et assainissement

Délibération N°22

Suite à la réunion de la commission des travaux du 12 aout 2020 sur place et avec l'entreprise, de nouveaux devis plus complets sont arrivés en mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte à l'unanimité le **devis voirie rue du tilleul** qui comprend en plus l'aménagement de parkings pour un montant total de 30251.10€ au lieu de 29 760.60€ht (devis initial sans parking)

Il accepte le devis **création de trottoir direction crion** d'un montant de 4 295.50€ au lieu de 4 708.60€ initialement prévu. Différence due à un réajustement des m2

Le conseil accepte également le devis de **création d'un aménagement de la croix direction Jolivet** qui reste inchangé, soit 4166€ht

Le Maire présente un nouveau devis de **travaux complémentaires d'accessibilité et d'assainissement de la mairie** : 3558.60€ht. Devis accepté à l'unanimité.

Petit rappel une subvention detr d'un montant de 8081€ avait été accordée pour les travaux de voirie tilleul. Aucune autre subvention disponible sur ces travaux de voirie.

- **Objet : ONF : programme de coupe 2020/2021**

Etat d'assiettes 2021(coupe hiver 2021-2022)

Délibération N°23

M. le Maire travaillant à l'ONF ne prends pas part à cette délibération

- Le Conseil, après délibération
- Refuse de prendre ONF pour la distribution et la réception des stères
- Choisit l'entreprise PETRAZOLLER et accepte le devis d'abattage, façonnage et débardage au tarif de 20€/m3 pour un volume estimé à 61m3, parcelles 18.19.20.
- Il accepte le devis ONF d'assistance technique d'un montant estimatif de 325€ ht. Et le devis de cubage et classement des bois pour 219.60€ht.
- Le Conseil après en avoir délibéré :
- Approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté (parcelles 17 et 28).
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en **2020-2021** à la désignation de ces coupes.
- Décide pour les coupes inscrites (18.19.20) de faire une vente de bois façonné et délivrance en affouages.
- Le tarif de la taxe d'affouage sera fixé à la prochaine réunion.
- Le Conseil donne le pouvoir au Maire pour la signature des documents.
- A l'unanimité.
- 11 voix pour. A l'unanimité.

- **Objet : DEFIBRILLATEUR : voir devis**

Suite à la réglementation obligeant les salles à s'équiper d'un défibrillateur avant le 01.01.2021, une commande groupée au niveau de la CCS devrait avoir lieu. La CCS n'ayant pas eu tous les devis, la commune en a demandé un auprès du fournisseur MEFRAND. Montant : 1625€ht garantie 10 ans

Le choix se fera après réception de la totalité des devis en comparant les contrats d'entretien et formation...

A l'unanimité

- **Objet : DECORATIONS DE NOEL**

Délibération N°24

Des devis avaient été reçus en 02.2019 concernant la pose d'un sapin avec guirlandes et le suivi pendant 4 ans avec dépose et repose par une entreprise homologuée.

Le Maire demande si le CM préfère recouvrir à une société ou s'il privilégie l'achat sur catalogue et la pose par nous-même. Le budget prévu est de 1500 à 2000€

Le conseil, à l'unanimité donne son accord pour l'achat et la pose par nous-même.

- **Objet : COMMISSION ELECTION : nomination d'un membre titulaire et d'un suppléant**

Délibération N°25

Mme SCHMINCKE Evelyne : Membre titulaire

M BON Michael : Membre suppléant

A l'unanimité

- **Objet : DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATIONS : pompiers**

Délibération N°26

Une demande a été reçue par les sapeurs-pompiers d'Einville au jard

Le Conseil décide de leur attribuer la somme de 100€

A l'unanimité

- **Objet : MASQUES : reversement au Conseil Départemental « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »**

Délibération N°27

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéienne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Il vous est proposé :

- De prendre acte de la délibération du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans » ;
- D'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de **193.05€** au titre de cette opération à l'unanimité.

- **Objet : CCS : transfert PLUI**

Délibération N°28

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment son article 136

Considérant que la communauté de communes du Sanon existant à la date de publication de la loi n° 2014-366, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le 1^{er} janvier 2021.

Considérant que les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant la date du 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de SIONVILLER :

- Considère qu'il apparaît **inopportun** de transférer à un échelon intercommunal la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».
- Décide en conséquence **de s'opposer** au transfert de cette compétence à la communauté de communes du Sanon.

Le directeur général des services, le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meurthe et Moselle.

Pour information, copie de cette délibération sera communiquée au président de la communauté de communes du Sanon d'Einville au jard.

- **Objet : RADAR PEDAGOGIQUE**

Les conseillers souhaitent renforcer la sécurité dans le village. Un diagnostic sera réalisé prochainement afin de trouver des solutions: radar pédagogique, contrôle de gendarmerie, installation de panneaux, marquage au sol des vitesses....

Le précédent radar pédagogique acheté en 2009 ne fonctionne plus. M MARQUIS a regardé les offres du moment et informe les conseillers du montant. Le conseil est d'accord sur le principe et étudiera toutes les possibilités avec devis ou non au cours du 1^{er} semestre 2021.

- **Objet : Convention Chenil services et fondation CLARA**

Délibération N°29

A la suite de nombreuses demandes concernant les chats qui prolifèrent dans la commune.

Le conseil qui adhère déjà à Chenil Service (groupe SACPA Velaine en Haye) doit souscrire à la fondation Clara afin de faire capturer et stériliser les chats dits sauvages (chats ne se laissant pas caresser donc inadoptables). Les propriétaires de chats seront avertis des dates de capture en cage afin de ne pas capturer les animaux dit domestiques. Les délais d'intervention sont assez longs car de nombreuses demandes en cours. Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention à l'unanimité.

- **Questions et infos diverses :**

Suivi vidange des fosses : au fur et à mesure déjà 10 vidanges facturées à la commune

location logement 1^{er} étage : il convient d'installer une lumière extérieure et de mettre en sécurité le chemin dont une dalle se soulève, la locataire va bientôt donner son préavis pour convenances personnelles.

Fibre : chaque habitant peut avoir la fibre, il convient d'aller sur le site LOSANGE FIBRE afin de choisir son opérateur et d'engager la procédure. Plusieurs habitants ont rencontré des problèmes pour faire passer le fil

Citelum : un lampadaire à vérifier devant l'auberge

ETANG : il devient urgent et important de nettoyer l'étang

CHEMIN : il manque des arbres fruitiers sur le chemin allant sur Crion, à revoir si nouvelle haie ou autre.

PAQUIS COMMUNAUX : des déchets verts et stockage de pierres sont entreposés sur les terrains en location, un rappel sera fait.

Fin de la séance à 23h20. Le Maire

Liste des membres présents et signatures

BIRELLO PASCAL (absent)	BON MICKAEL	BUTLINGAIRE REGIS
GERARDIN VALERY	GRAVEL JEAN LUC	KOUIDER STEPHANE (absent)
MALGRAS PATRICIA	MARQUIS PATRICE	RUSE STEPHANE
SCHMINCKE EVELYNE	VIGNOT PATRICK	

AFFICHE A PORTE DE LA MAIRIE :19 octobre 2020

TRANSMIS S. PREF : 19 octobre 2020